



INSTITUT DE FORMATION
DES MAÎTRES
DE NOUVELLE-CALEDONIE

VALIDATION DE LA FORMATION INITIALE DES INSTITUTEURS

(Référence : convention Etat / Nouvelle-Calédonie du **13 novembre 2002**)

1 - PRINCIPES GENERAUX DE LA VALIDATION :

La validation de la formation découle d'un bilan positif établi par une commission présidée par le Vice-Recteur, sur la base de deux éléments : (*article 11*)

- les unités de formation ainsi que l'accomplissement des autres activités de formation,
- le stage en responsabilité (*article 10*).

N. B : Le diplôme d'études universitaires générales (mention enseignement du 1^{er} degré) est nécessaire à la délivrance du diplôme d'instituteur (*article 12*).

2 - MODALITES D'ÉVALUATION:

2-1- Les Unités de formation :

Chaque UF fait l'objet d'une évaluation par le formateur responsable. L'évaluation est réalisée en **contrôle continu** pour les UF de didactique des disciplines et de formation générale transversale ; elle vise tant le contrôle des connaissances que le contrôle de compétences professionnelles.

Concernant les stages et autres activités de formation (stages professionnels / stages de formation délocalisée) l'évaluation vise le **contrôle des compétences professionnelles** des stagiaires. Cette évaluation, réalisée par les formateurs de l'Institut et par les maîtres formateurs associés sous forme de visites à raison de deux par stage et par stagiaire (1 visite par un formateur de l'IFMNC ; 1 visite par un maître formateur ou à défaut par un conseiller pédagogique) est assurée par une sous-commission comprenant les formateurs ayant établi les bulletins de visite.

L'évaluation de chaque groupe d'UF, effectuée par le conseil des formateurs, se traduit par la rédaction d'un compte-rendu synthétique et l'attribution d'une mention :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Le conseil des formateurs conclut chaque année sur un avis relatif au déroulement de formation.

2-2- Le stage en responsabilité.

2-2-1 les visites.

Pendant le stage d'une durée d'un trimestre, l'instituteur stagiaire est suivi par l'IEP de la circonscription d'où dépend la classe et par deux formateurs de l'IFM NC désignés par le directeur de l'Institut (*article 10*).

L'objectif du stage est à la fois d'aider l'instituteur stagiaire à transférer les apports de la formation et d'évaluer sa capacité à conduire une classe.

Les visites s'appuient sur le référentiel de compétences professionnelles de fin de formation initiale.

2-2-2 l'évaluation.

Elle est réalisée par une commission composée de trois membres désignés par le Vice-Recteur (*un professeur de l'IFM NC et un instituteur ayant la charge d'une classe - article 10*). Cette commission est présidée par un IEP.

Un compte-rendu synthétique, accompagné d'une mention (**Très Insuffisant – Insuffisant – Passable – Satisfaisant – Très Satisfaisant**).

3 - VALIDATION DE LA FORMATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME.

Le **Diplôme d'Instituteur** du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est délivré, par le Vice-Recteur, aux instituteurs stagiaires qui satisfont aux conditions suivantes :

- bénéficier d'un bilan positif de formation
- justifier du DEUG, mention enseignement du 1^{er} degré.

3-1- Bilan définitif de formation :

3-1-1 la première année : (article 9)

A l'issue de la 1^{ère} année de formation, la directrice de l'IFM NC, après avis des formateurs, transmet au Vice-Recteur la liste et les dossiers comportant le bilan des activités de formation de chaque instituteur stagiaire.

Le Vice-Recteur préside la commission qui, après avoir pris connaissance du **bilan (7 UF et 3 stages professionnels)**, **propose** au Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, **l'admission en 2^{ème} année ou le cas échéant le redoublement ou l'exclusion de l'IFM NC. Dans tous les cas, l'admission en 2^{ème} année ne pourra avoir lieu si l'instituteur stagiaire n'a pas validé au moins 6 UF sur 7 et 2 stages professionnels sur 3.**

3-1-2 à la fin de la 3^{ème} année : (article 11)

La directrice de l'IFM NC transmet au Vice-Recteur la liste et les dossiers comportant le bilan des activités de formation de chaque stagiaire.

Le Vice-Recteur préside la commission qui, après avoir pris connaissance d'une part, des **résultats de la formation** organisée à l'IFM NC ainsi que l'accomplissement d'autres activités de formation (*21 UF et 3 stages de cycles*) et d'autre part de **l'évaluation du stage en responsabilité (article 10)**, **statue sur le bilan définitif de la formation. La formation organisée à l'IFM NC ainsi que l'accomplissement d'autres activités de formation ne pourront être positifs si l'instituteur stagiaire n'a pas validé au moins 19 UF sur 21 et 2 stages de cycle sur 3.**

La commission établit la liste des élèves instituteurs qui bénéficient d'un bilan positif de formation, la liste des stagiaires pour lesquels une prolongation de formation est proposée et la liste des stagiaires qui ne satisfont pas aux conditions prévues (soit à l'une, soit aux deux) pour la délivrance du diplôme.

La décision de prolongation de formation ou licenciement est prise par le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

3-2- Le Diplôme d'Enseignement Général - DEUG mention enseignement du 1^{er} degré.

Le DEUG est délivré par l'Université de Nouvelle-Calédonie.

La réussite au DEUG mention enseignement du 1^{er} degré est conditionnée par la validation de chacune des deux années de DEUG. (Il n'y a pas de compensation entre les deux années).

Le calcul de la moyenne générale permet l'attribution d'une mention :

- Passable - Assez Bien - Bien - Très Bien-

CLASSEMENT DES INSTITUTEURS STAGIAIRES PAR ORDRE DE MERITE

Principes généraux

- Première année : 14 points
- Deuxième année : 22 points
- Troisième année : 14 points
- Stage en responsabilité : 20 points (*I-TI=0 pts/ Passable=10 pts/
S=15 pts/ TS=20 pts*)

- DEUG : 10 points (*note sur 20 divisée par 2*)

- 80 points

Procédure pour départager les stagiaires ex-aequo

- 1) – Note de stage en responsabilité (ou total des points obtenus)
- 2) – Total des points des stages de cycles.